



GUIDE
PRATIQUE

L'enfant

2011/2012

www.clamart.fr



mairie de
Clamart

NUMÉROS UTILES

Permanences des élus

Philippe KALTENBACH

Maire de Clamart, Vice-Président du Conseil régional

Sur rendez-vous : 01 46 62 35 35

– le lundi de 17h30 à 19h30 à l'Hôtel de Ville

– le vendredi de 17h30 à 19h30

à la mairie annexe du Pavé Blanc

philippe.kaltenbach@clamart.fr

Dominique MEIER

Vie scolaire

Sur rendez-vous au 01 46 62 35 46

dominique.meier@clamart.fr

Joëlle DENNOUNE

Enfance et accueils de loisirs

Sur rendez-vous au 01 46 62 36 05

joelle.dennoune@clamart.fr

François SOULABAILLE

Restauration municipale

Sur rendez-vous au 01 46 62 35 54

francois.soulabaille@clamart.fr

Autres numéros

◆ Allô, j'ai été racketté à l'école

Tél. : 0 800 202 223

◆ Service Vie scolaire

Tél. : 01 46 62 35 46

◆ Service Enfance

Tél. : 01 46 62 36 78

◆ Inspection de l'Éducation nationale de la 17^e Circonscription

(maternelle et élémentaire)

École Bourcillière

60, rue de la Bourcillière

Tél. : 01 46 30 83 09

◆ Rectorat de l'Académie de Versailles

3, boulevard de Lesseps

78017 Versailles Cedex

Tél. : 01 30 83 44 44

◆ Inspection académique

Centre administratif

départemental

des Hauts-de-Seine

167, avenue Joliot-Curie

92013 Nanterre Cedex

Tél. : 01 40 97 34 34

◆ Caisse d'Allocations Familiales

9, rue Auguste Gervais

92445 Issy-les-Moulineaux

N° vert : 0820 25 92 10

◆ Allô Enfance Maltraitée

119

◆ Drogue Info Service

Tél. : 0 800 231 313

◆ Fil Santé Jeunes

Tél. : 0 800 235 236

Édito



Madame, Monsieur,

Afin de vous aider à préparer au mieux la scolarité de votre enfant pour l'année 2011/2012, nous avons le plaisir de vous adresser ce guide qui présente les nombreuses activités périscolaires proposées par la Ville de Clamart.

Chaque année, les 23 écoles maternelles et élémentaires de la commune accueillent près de 5 000 enfants. Notre priorité demeure leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel.

Nous poursuivons la rénovation de nos écoles. L'ouverture de la nouvelle école du Jardin Parisien interviendra à la rentrée 2012 et les travaux de reconstruction du campus Trivaux-Garenne débiteront à la fin de l'année prochaine pour s'achever en 2015.

Grâce à un quotient familial juste, chaque enfant doit pouvoir profiter de l'ensemble des services municipaux, quelles que soient les ressources de sa famille. Nous soutenons également les projets pédagogiques des enseignants et prenons en charge les sorties éducatives et les activités sportives et culturelles. Enfin, dans le cadre du dispositif de réussite éducative, nous aidons les enfants en difficulté par un suivi individualisé.

Soyez assurés que nous travaillons sans relâche pour offrir à chaque écolier clamartois les meilleures conditions pour étudier.

Très bonne année scolaire à Clamart.



Philippe KALTENBACH
Maire de Clamart
Vice-président
du Conseil régional



Dominique MEIER
Adjoint au Maire,
chargé de la Vie scolaire



Joëlle DENNOUNE
Adjointe au Maire,
chargée de l'Enfance
et des Accueils de loisirs



François SOULABAILLE
Conseiller municipal
délégué à la Restauration
municipale



Sommaire

VIE SCOLAIRE / ENFANCE **6**

Un guichet unique pour toutes les formalités	6
Dossier famille	6
Préinscription	7
Le quotient familial	7
La facturation	9

L'ÉCOLE, MODE D'EMPLOI **11**

L'inscription	11
<i>Conditions d'admission</i>	
<i>Périmètre et dérogation scolaire</i>	
<i>Inscription à l'école</i>	
<i>Assurance scolaire</i>	
Les classes de découverte	12
Les élections des parents d'élèves et le conseil d'école ...	13
<i>Les élections des représentants des parents d'élèves</i>	
<i>Le conseil d'école</i>	
Le DDEN	13
Les réseaux d'aides spécialisées et les classes spécialisées	14
<i>Les RASED</i>	
<i>Les classes spécialisées</i>	
Le personnel municipal	15
<i>Les ATSEM</i>	
<i>Les agents d'entretien</i>	
<i>Le personnel d'animation</i>	
La restauration scolaire	16
La Caisse des Écoles laïques	17
Adresses des établissements scolaires	18
<i>Écoles maternelles</i>	
<i>Écoles élémentaires</i>	
<i>Collèges et lycée</i>	
<i>Établissements privés</i>	

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES **22**

Les séjours	22
Avant et après l'école	23
<i>Les accueils périscolaires</i>	
<i>Le dispositif coup de pouce</i>	
<i>Études dirigées</i>	



Les mercredis en accueils de loisirs	24
<i>Accueil des enfants</i>	
<i>Une multitude d'activités au choix</i>	
Les vacances scolaires	24
<i>Les activités des accueils de loisirs</i>	
Adresses des accueils de loisirs	25
<i>Maternels</i>	
<i>Élémentaires</i>	
Le Dispositif Réussite Éducative	28
Les centres socioculturels	29
Club des parents	32
ART & CULTURE	33
Théâtre Jean Arp /Cinéma Jeanne Moreau	33
Conservatoire Henri Dutilleux.....	34
<i>Les CHAM</i>	
<i>Danse et théâtre</i>	
<i>Ateliers musicaux</i>	
<i>Tarifs</i>	
Réseau des Médiathèques	38
Centre d'arts plastiques Albert Chanot	41
SPORT	42
École Municipale des Sports	42
Sports Vacances	44
SANTÉ	45
Une surveillance constante	45
Centre médico-psychologique.....	45
Centre municipal de santé.....	46
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES	46
VACANCES SCOLAIRES 2011/2012	47

Document réalisé par la Direction de la Communication
de la ville de CLAMART
Création maquette : Vania Brocard
Mise en pages : Scoop Communication
Impression : Le Réveil de la Marne

Guichet Unique • 1, av. Jean Jaurès,

Tél. : 01 46 62 35 35

E-mail : guichet.unique@clamart.fr

• Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 18h
(sans interruption), le vendredi de 8h30 à 17h30
et le samedi de 8h30 à 12h



La mairie a mis en place un guichet unique traitant toutes les questions liées à la scolarité et aux activités périscolaires (accueils de loisirs, séjours, restauration...) situé au rez-de-chaussée du Centre administratif. Il est à la disposition des Clamartois pour :

- tout renseignement ;
- toute demande de formulaires ;
- toute inscription des enfants à l'école, en accueils de loisirs, en séjours de vacances...
- le règlement des prestations ;
- toute démarche de préinscription aux activités périscolaires et de restauration.

Dossier famille

Un seul dossier est nécessaire pour inscrire les enfants à l'ensemble des activités scolaires et périscolaires : restauration, accueil du soir (maternels), études dirigées, mercredis, vacances scolaires, ... Le "dossier famille" est à retirer au guichet unique.

Pièces à fournir :

- livret de famille ;
- justificatif de domicile ;
- carnet de santé de l'enfant ;
- justificatif de revenus pour calculer le quotient familial (voir ci-après les pièces à fournir pour le calcul du quotient familial) ;
- justificatif de résidence en cas de séparation des parents.

Préinscription

La préinscription des enfants est obligatoire pour les activités suivantes :

- restauration scolaire ;
- accueil du soir (maternelles) ;
- études dirigées (élémentaires) ;
- accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires).

Attention ! À partir du 1^{er} septembre 2011, la garderie de 16h30 à 17h (pour les élémentaires uniquement) n'est plus soumise à préinscription.

Pour effectuer une préinscription, une modification ou une annulation, connectez-vous sur le Portail Famille depuis www.clamart.fr à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe qui vous ont été communiqués par courrier. **Toute préinscription, modification ou annulation effectuée en dehors des délais fera l'objet d'une majoration.**

Vous pouvez consulter et télécharger le règlement intérieur des activités périscolaires sur le site de la Ville.

Pour plus d'informations, contactez le guichet unique.

Le quotient familial

Le quotient familial s'applique à la restauration et aux activités périscolaires suivantes :

- études dirigées ;
- accueils de loisirs ;
- classes de découverte ;
- séjours ;
- accueils périscolaires ;
- ateliers périscolaires ;
- stages de sport de l'EMS (École Municipale des Sports) ;
- activités des centres socioculturels et du conservatoire.

Il permet de déterminer le tarif appliqué en fonction des revenus du foyer.

Il doit être impérativement calculé avant le 31 janvier de chaque année et est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Dans le cas contraire, le tarif maximum est appliqué dès la facture de février.

◆ Mode de calcul

Le calcul prend en compte la totalité des ressources du foyer, ramenée à une moyenne mensuelle. Cette moyenne est divisée par le nombre de personnes au foyer. Une carte d'utilisateur est délivrée aux familles indiquant la tranche dans laquelle elles se situent.



◆ Barème 2011

Catégorie	Moyenne mensuelle des revenus du foyer divisée par le nombre de personnes au foyer (en €)
A	0 à 200
B	201 à 300
C	301 à 350
D	351 à 450
E	451 à 600
F	601 à 750
G	751 à 900
H	901 à 1 100
I	1 101 à 1 300
J	1 301 à 1 500
K	1 501 à 1 800
L	1 800 et +

◆ Pièces à fournir pour le calcul du quotient familial

Attention : le quotient familial doit être calculé chaque année auprès du guichet unique. Dans le cas contraire, le tarif maximum sera appliqué. Munissez-vous des pièces suivantes et de leurs photocopies.

Pour tous les usagers :

- justificatif de domicile à Clamart : quittance de loyer, d'eau, d'électricité...
- certificat de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants de plus de 16 ans ;
- la dernière taxe d'habitation ;
- justificatif de la situation familiale : livret de famille et, si nécessaire, copie du jugement de divorce ou de séparation des biens ;
- dernier avis d'imposition ou de non-imposition ;
- relevé des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour tous les salariés :

- dernier avis d'imposition ou de non-imposition, ainsi que les 3 derniers bulletins de paie.

Pour les demandeurs d'emploi :

- dernier talon du Pôle Emploi ou notification des indemnités perçues par d'autres organismes.

Pour les demandeurs d'emploi non indemnisés :

- attestation et notification du Pôle Emploi.

Pour les commerçants, artisans et pour les professions libérales :

- au forfait : le certificat délivré par le centre des impôts mentionnant le montant du forfait et la date à laquelle il a été établi.
- au bénéfice réel : le compte d'exploitation de la dernière année.

Pour les dépôts de dossiers aux mairies annexes et pour les envois par courrier, veuillez transmettre au service Vie scolaire les photocopies. Tout dossier incomplet sera refusé.

La facturation

Dans la 1^{re} quinzaine de chaque mois, les parents reçoivent une facture périscolaire unique établie selon leur quotient familial et correspondant à l'ensemble des services dont les enfants ont bénéficié le mois précédent. Le règlement des prestations s'effectue auprès du Guichet unique.

Les parents recevront des factures distinctes pour les séjours et les classes transplantées en fonction du calendrier de déroulement de ces services. Ces factures doivent être payées séparément des factures périscolaires, selon les mêmes modalités que ces dernières.

En cas de paiement par chèque, les parents doivent envoyer leur règlement avec le papillon de paiement détachable en bas de leur facture.

◆ Cinq modes de paiement sont proposés :

- le prélèvement automatique ;
- les chèques libellés à l'ordre du Trésor Public ;
- les espèces (merci de prévoir l'appoint) ;
- la carte bleue ;
- le paiement en ligne (prévu pour octobre 2011).

Les délais de paiement mentionnés sur la facture sont impératifs. Les montants non réglés sont reportés au mois suivant puis transmis au Trésor Public pour recouvrement en cas d'impayés. Le formulaire nécessaire au prélèvement automatique est joint au dossier famille et est disponible également au service Vie scolaire. Attention, les activités classes de découverte et les séjours ne sont pas pris en compte dans le prélèvement automatique, les demandes de paiement seront envoyées aux familles par voie postale.

Tarifs Vie scolaire / Enfance

(applicables jusqu'au 31 décembre 2011)

Catégorie	Restauration scolaire Prix par repas	Études dirigées		Garderie (de 16h30 à 17h)	Accueil de loisirs Matin	Accueil de loisirs Soir (Accueil + goûter)	Accueil de loisirs Forfait journée	Accueil de loisirs Forfait Demi-journée	Majoration
		Plein forfait (+ de 9 fois) mensuel	Études dirigées Demi-forfait (jusqu'à 8 fois) mensuel						
A	0,16 €	2,36 €	1,17 €	0,15 €	0,10 €	0,21 €	1,25 €	0,64 €	
B	0,59 €	4,70 €	2,36 €	0,30 €	0,21 €	0,41 €	2,53 €	1,25 €	0,30 €
C	1,23 €	7,08 €	3,54 €	0,40 €	0,31 €	0,61 €	3,78 €	1,89 €	
D	1,77 €	10,51 €	5,24 €	0,50 €	0,41 €	0,82 €	4,95 €	2,54 €	
E	2,24 €	14,12 €	7,08 €	0,73 €	0,56 €	1,12 €	6,31 €	3,17 €	
F	2,73 €	17,76 €	8,87 €	0,80 €	0,61 €	1,22 €	7,58 €	3,78 €	0,60 €
G	3,22 €	21,41 €	10,71 €	0,93 €	0,71 €	1,43 €	8,83 €	4,44 €	
H	3,56 €	25,01 €	12,51 €	1,05 €	0,81 €	1,63 €	10,11 €	5,06 €	
I	3,98 €	28,65 €	14,34 €	1,40 €	1,02 €	2,04 €	11,37 €	5,68 €	
J	4,31 €	32,26 €	16,13 €	1,60 €	1,12 €	2,24 €	12,63 €	6,31 €	1,20 €
K	4,77 €	35,88 €	17,94 €	1,70 €	1,22 €	2,45 €	13,81 €	6,96 €	
L	5,24 €	39,50 €	19,77 €	1,80 €	1,53 €	3,06 €	15,15 €	7,48 €	

■ Ces activités ne sont pas majorées car non soumises à préinscription.

L'école, mode d'emploi



L'inscription

◆ Conditions d'admission

Tout enfant âgé de 3 ans, ou qui aura 3 ans au 31 décembre, peut être accueilli à l'école maternelle. L'admission des enfants de 2 ans ne s'effectue que dans la limite des places disponibles. À noter qu'en RSS (Réseau de Réussite Scolaire), leur accueil est privilégié. Pour être admis en école élémentaire, l'enfant doit être âgé de 6 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours (sauf dérogation).

◆ Périmètre et dérogation scolaire

Des périmètres scolaires sont établis afin d'assurer une répartition harmonieuse des élèves dans l'ensemble des écoles de la commune.

Pour inscrire son enfant dans une autre école, une demande de dérogation* doit être formulée auprès du Guichet unique. Seuls les trois motifs suivants sont pris en compte : raisons médicales, raisons professionnelles, regroupement de fratrie. La demande dûment motivée est toujours soumise à la décision de la commission de dérogation. Cette dernière se réunit dans le courant du mois de mai.

* Procédure réservée à des situations exceptionnelles.

◆ Inscription à l'école

L'inscription concerne les enfants entrant à l'école maternelle et ceux n'ayant jamais fréquenté une école publique à Clamart. Cette inscription se déroule en deux temps : un dossier d'inscription est à remplir et à transmettre au guichet unique sur présentation des pièces justificatives et de leurs photocopies. Cette étape est suivie par une rencontre avec le (la) directeur(trice) d'école.

Pièces à fournir pour l'inscription :

- livret de famille ;
- justificatif de domicile ;
- carnet de santé attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires ;
- certificat de radiation de l'école d'origine, en cas de changement d'école.

Ce dernier document est à remettre directement au (à la) directeur(trice) d'école.

◆ Assurance scolaire

Il est obligatoire de souscrire une assurance « *responsabilité civile et individuelle accident* », afin de garantir les dommages causés ou subis par votre enfant. Pensez à vérifier que votre contrat d'assurance comprend bien le risque scolaire et extrascolaire. À défaut, contactez votre assureur personnel ou l'une des associations de parents d'élèves qui vous proposeront un contrat d'assurance adapté.

Les classes de découverte

La Ville finance tous les ans des projets de classe de découverte avec ou sans nuitée pour les écoles élémentaires et pour les enfants scolarisés en grande section dans les écoles maternelles. Les projets sont étudiés en concertation avec l'Inspection de l'Éducation nationale selon des critères suivants :

- obtenir la validation pédagogique de l'Inspection ;
- priorité aux séjours organisés dans le chalet municipal à Hauteluze ;
- favoriser le départ des enfants scolarisés sur le RRS ;
- favoriser le départ des enfants au moins une fois durant leur scolarité...

Cette activité est organisée sur le temps scolaire sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

Durant l'année scolaire 2010/2011, 16 séjours ont été organisés pour un budget s'élevant à 268 211 €.

Les élections des parents d'élèves et le conseil d'école

◆ Les élections des représentants des parents d'élèves

Chaque année, entre la 5^e et la 7^e semaine après la rentrée scolaire, chaque parent d'élèves élit ses représentants, qui constituent un comité de parents.

• Qui peut voter ?

Sont électeurs les parents exerçant l'autorité parentale. Ils disposent d'un suffrage par parent.

• Qui est éligible ?

Tout électeur est éligible ou rééligible à raison d'une candidature par famille, sauf s'il fait l'objet d'une condamnation. **Les personnels parents d'élèves** sont électeurs mais **ne peuvent pas être éligibles à ce titre.**

◆ Le conseil d'école

Un conseil d'école est constitué dans toutes les écoles, après les élections des représentants des parents d'élèves.

Composition du conseil d'école :

- le directeur d'école (président du conseil) ;
- un représentant élu de la municipalité (adjoint au maire ou conseiller municipal) ;
- les enseignants de l'école ou leurs remplaçants éventuels ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées (RASED) intervenant dans l'école, désigné par le conseil des maîtres ;
- les représentants des parents d'élèves à raison d'un par classe de l'école ;
- le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN).

Rôle du conseil d'école

Le conseil vote le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur. Il donne son avis sur le fonctionnement et sur toute question intéressant la vie de l'établissement, dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'école.

LE DDEN

◆ Qu'est-ce qu'un Délégué départemental de l'Éducation nationale ?

Nommés pour quatre ans par l'Inspecteur d'académie, les D.D.E.N. ont pour fonction d'intervenir, au besoin, comme médiateur. Leur fonction consiste en des visites d'école, à l'issue desquelles ils communiquent toutes les observations qu'ils ont pu faire à l'inspecteur de l'Éducation nationale et au maire.

Délégation de Clamart (Union des Hauts-de-Seine) :

- Serge ANNARUMA : maternelles Jean Monnet et Rochers, élémentaires Jardin Parisien et Garenne.
- Philippe ANTZENBERGER : maternelles Trivaux et Gathelot, élémentaires Léopold Sédar Senghor et Saint-Joseph.
- Danielle DESMEDT : maternelles Jules Ferry et Fleury, élémentaires Jules Ferry et Trivaux.
- Jean-Claude LE BOUDEC : maternelle Jardin Parisien, élémentaires Mairie, Jean Monnet et Rochers.
- Dominique PADÉ : maternelles Bourcillière, Garenne, Plaine et Anne Frank.
- Guy PIERRE : maternelles Moulin de Pierres et Closiaux, élémentaires Moulin de Pierres et La Fontaine.

Les réseaux d'aides spécialisées et les classes spécialisées

◆ Les RASED

Les réseaux d'aides spécialisées (RASED) mis en place par l'Éducation nationale ont pour mission de prévenir et réduire les difficultés éprouvées par certains élèves.

Trois réseaux travaillent sur le territoire de Clamart.

Ils comptent :

- 3 psychologues ;
- 4 rééducateurs ;
- 6 maîtres de soutien spécialisés.

Leur rôle

Les membres du RASED, en liaison avec les parents et les enseignants, contribuent à prévenir et réduire les difficultés éprouvées par les élèves, en adaptant l'action pédagogique aux caractéristiques des élèves.

Comment les contacter ?

Tout parent d'élève peut rencontrer les membres des réseaux d'aides spécialisées. Les numéros de téléphone sont affichés dans le hall des établissements scolaires.

Le réseau d'aides peut proposer :

- un soutien en classe après discussion ou un soutien en très petits groupes ;
- une rééducation à l'école par les acteurs du réseau ;
- une classe à petit effectif ;
- des conseils pour une prise en charge à l'extérieur de l'école (orthophoniste, psychologue...).

Coordinatrice RASED : M^{me} LEDOUX / Tél. : 01 46 01 57 57

◆ Les classes spécialisées

Les CLIS

Ce sont les classes d'intégration scolaire : il en existe deux sur la ville, l'une à l'élémentaire Trivaux, la seconde à l'élémentaire Rochers. Ces classes ont pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap.

La CLIN

La classe d'initiation s'adresse aux enfants d'âge élémentaire tout nouvellement arrivés en France sans maîtrise de la langue française. Elle se situe à l'école de la Mairie. Pour s'y inscrire, la procédure est celle d'une inscription scolaire.

Le personnel municipal

Des agents territoriaux travaillent dans les écoles maternelles et élémentaires et sont rémunérés par la Mairie.

◆ Les ATSEM

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles sont qualifiés pour s'occuper des plus petits, afin d'aider au quotidien les enseignants. Pendant leur temps de travail en lien avec les enfants, ils sont placés sous l'autorité du directeur, en relation avec le service Logistique scolaire de la Ville.

Leur rôle :

- participer aux animations et aux activités manuelles ;
- participer à la restauration scolaire et surveiller le déroulement des repas ;
- assurer la propreté des locaux et entretenir le matériel scolaire ;
- aider à l'habillement et se charger des soins corporels à donner aux enfants.

◆ Les agents d'entretien

Les agents d'entretien sont chargés d'assurer la propreté des locaux scolaires, la préparation et le service du repas de midi. Ils sont placés sous l'autorité du service logistique.

◆ Le personnel d'animation

Le personnel d'animation assure l'accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la ville sur les temps périscolaires (l'accueil du matin et du soir, la restauration, les mercredis, les vacances et les séjours) et est placé sous l'autorité du service Enfance.



Le rôle du Directeur

- être responsable du fonctionnement de l'accueil de loisirs et de la restauration ;
- mettre en place et assurer le suivi du Projet pédagogique de l'accueil de loisirs en accord avec le Projet Éducatif de la Ville.

Le rôle de l'Animateur(trice)

- participer au bon fonctionnement des différents accueils périscolaires et assurer leur qualité ;
- assurer la sécurité physique et affective des enfants qui leur sont confiés ;
- mettre en place et animer les activités ludo-pédagogiques proposées.

La restauration scolaire

Depuis septembre 2005, la cuisine centrale prépare les déjeuners de toutes les écoles maternelles et élémentaires de la ville. La liaison froide a été mise en place : les repas sont préparés à la cuisine à J-2, conservés au froid, livrés dans les écoles à J-1, et réchauffés au restaurant scolaire le jour de la consommation. Les menus sont élaborés avec des produits ayant reçu une garantie officielle de qualité (Label rouge, agriculture biologique), délivrée sur avis de la Commission nationale des labels et des certifications de produits.

L'usage de produits transgéniques est prohibé. Chaque jour, un ou plusieurs produits bio sont servis aux enfants. La Mairie emploie une diététicienne afin de garantir l'équilibre des repas. Si votre enfant a des allergies alimentaires, vous êtes invités à contacter le directeur de l'école qui vous proposera la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé.



La Caisse des écoles laïques

La Caisse des Écoles laïques est un établissement public à vocation sociale, subventionné par la Mairie. Elle permet, grâce à des aides et des soutiens financiers, l'accès de tous les enfants aux services mis en place dans le cadre scolaire.

◆ Ses actions :

- élargir l'horizon culturel des enfants ;
- veiller à la réduction des inégalités en apportant le cas échéant une aide de secours aux enfants fréquentant les établissements scolaires publics laïcs de la ville ;
- encourager par des aides individuelles les expériences de vie en collectivité (classes de découvertes, séjours éducatifs) ;
- porter le dispositif de réussite éducative en y intégrant un conseil consultatif.

◆ Le conseil d'administration

Il est composé de membres de droit et de membres élus pour trois ans par les adhérents. Il est constitué par :

- le Maire, Président ;
- le Maire adjoint chargé de la vie scolaire, Vice-Président ;
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale ;
- deux directeurs représentant l'ensemble des directeurs des écoles élémentaires et maternelles publiques laïques de la ville ;
- un délégué du préfet ;
- quatre conseillers municipaux élus par le conseil municipal ;
- deux membres élus par les sociétaires ;
- un représentant par fédération de parents d'élèves, reconnue par l'Éducation nationale, désigné par ses pairs.

◆ Comment adhérer ?

Chacun peut aider et favoriser la vie des établissements scolaires en adhérant à la Caisse des Écoles laïques :

- cotisation minimum de 2 € ;
- cotisation annuelle de 5 € pour les membres donateurs, de 15 € pour les membres bienfaiteurs.

Tous les membres majeurs d'une famille peuvent adhérer en remplissant chacun un bulletin d'adhésion, disponible au guichet unique, lors de la prochaine campagne d'adhésion assurée dans les écoles, et téléchargeable sur le site de la Ville.

Adresses des établissements scolaires

◆ Écoles maternelles

BOURCILLIÈRE

Directrice : M^{me} CORNILY
60, rue de la Bourcillière
Tél. : 01 46 01 57 43

ANNE FRANK

Directrice : M^{me} LE BONNIEC
Allée du Nivernais
Tél. : 01 46 01 71 40

CLOSIAUX

Directrice : M^{me} CARIOU
7, rue des Closiaux
Tél. : 01 46 44 80 20

FLEURY

Directrice : M^{me} SPACH
97, rue de Fleury
Tél. : 01 46 42 80 80

GARENNE/TRIVAUX

Directrice : M^{me} BERNARD
47, rue du Commandant Duval
Tél. : 01 46 01 57 41

GATHELOT

Directrice : M^{me} WEBEN
7, rue Gathelot
Tél. : 01 46 42 50 44

JARDIN PARISIEN

Directrice : M^{me} BERNARD
Carrefour du 8 Mai 1945
Tél. : 01 46 32 08 89

JEAN MONNET

Directrice : M^{me} HERVE
11, mail des Hauts Jardins
Tél. : 01 45 29 26 86

JEAN DE LA FONTAINE

Directeur : M. LOUIS
38, avenue Jean-Baptiste Clément
Tél. : 01 41 09 93 70

JULES FERRY

Directeur : M. LEON
154, av. Jean Jaurès
Tél. : 01 41 46 12 81

MOULIN DE PIERRES

Directeur : M. KOZIATEK
1, petit sentier des Rochers
Tél. : 01 47 36 07 75

PLAINE

Directrice : M^{me} HOC MACHET
10, rue de l'Île de France
Tél. : 01 46 32 08 29

ROCHERS

Directrice : M^{me} SALORT
70, rue d'Estienne d'Orves
Tél. : 01 46 42 58 00

Écoles élémentaires

GARENNE

Directeur : M. BIGUEREAU
45, rue du Cdt Duval
Tél. : 01 46 01 57 44

JARDIN PARISIEN

Directrice : M^{me} BEERBLOCK
2, rue du Docteur Roux
Tél. : 01 46 32 06 71

JEAN MONNET

Directeur : M. CHOURAQUI
11, mail des Hauts Jardins
Tél. : 01 45 29 11 22

JEAN DE LA FONTAINE

Directeur : M. LOUIS
38, avenue Jean-Baptiste Clément
Tél. : 01 41 09 93 70

JULES FERRY

Directrice : M^{me} DELION
6, rue Jules Ferry
Tél. : 01 41 46 12 82



◆ Écoles élémentaires (suite)

MAIRIE

Directrice : M^{me} LE HENAFF
22 rue du Troisy
Tél. : 01 46 38 13 48

MOULIN DE PIERRES

Directrice : M^{me} SALAÛN
Petit Sentier des Rochers
Tél. : 01 46 44 74 78

LEOPOLD SÉDAR SENGHOR

Directrice : M^{me} MARTIN
9, rue de Bretagne
Tél. : 01 46 30 08 90

ROCHERS

Directeur : M. PELLOUX
43, rue d'Estienne d'Orves
Tél. : 01 46 42 02 79

TRIVAUX

Directeur : M. BOUVER
7, allée des Pyrénées
Tél. : 01 46 01 57 45

◆ Collèges et lycée

COLLÈGE ALAIN-FOURNIER

Principale : M^{me} CHANTEUX
44, rue de la Division Leclerc
Tél. : 01 45 29 30 50

COLLÈGE MAISON BLANCHE

Principale : M^{me} LAGRANGE
14, rue Maison Blanche
Tél. : 01 46 45 05 60

COLLÈGE DES PETITS PONTS

Principal : M. GORENFLOT
7, rue de Vendée
Tél. : 01 46 31 45 95

LYCÉE JACQUES MONOD

Proviseur : M^{me} GUICHARD
44-48, rue du Fort
Tél. : 01 46 45 31 33

Les services périscolaires

Le service Enfance organise trois types d'activités :

- les accueils périscolaires (avant et après l'école).
Votre enfant doit être scolarisé dans une école publique de Clamart ;
- les activités en accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires). Cet accueil est accessible aux enfants scolarisés à Clamart, dans le secteur public ou privé ;
- les séjours.

Ces activités se déroulent dans les accueils de loisirs au sein des écoles de la ville. Ils proposent aux familles une offre de loisirs et un moyen de garde adapté permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les préinscriptions, modifications et annulations sont possibles depuis le Portail Famille sur le site Internet de la Ville : www.clamart.fr

Renseignements au Centre administratif

1, av. Jean Jaurès :

Guichet unique

Rez-de-chaussée

Tél. : 01 46 62 35 35

Service Enfance

2^e étage

Tél. : 01 46 62 36 78

Les séjours

Pour diversifier les modes d'accueil durant les vacances scolaires, le service Enfance propose aux enfants de 4 à 11 ans des séjours d'une durée de 5 à 21 jours selon différentes thématiques (ski, voile, nature, multi-activités). Chaque année, le service propose plus de 250 places en séjours.

La préinscription permet d'améliorer l'organisation et de permettre aux enfants de partir selon des critères équitables :

- équilibre entre les différentes tranches du quotient familial ;
- équilibre entre le Haut et le Bas Clamart ;
- favoriser les enfants qui ne sont pas partis dans l'année.

Une fois sélectionnées, les familles sont invitées à confirmer leur participation en procédant à l'inscription au guichet unique.

Pour plus d'informations, consultez le guide « *Séjours 2012* ».



Avant et après l'école

◆ Accueils périscolaires

- Écoles maternelles : 7h30-8h50 et 16h30-18h30
(Horaire spécifique à l'école Jules Ferry : 7h30-8h30 et 16h30-18h30)
- Écoles élémentaires : 7h30-8h50 et 16h30-18h
(Horaires spécifiques à l'école Jules Ferry : 7h30-8h30 et 16h30-18h)

Pour les enfants scolarisés sur les écoles élémentaires du Réseau de Réussite Scolaire (écoles Garenne, Trivaux et Senghor) : des activités sportives sont proposées de 16h30 à 18h.

◆ Dispositif coup de pouce – clubs de lecture et d'écriture

Toujours dans le cadre du dispositif de réussite éducative, ces clubs réunissent cinq enfants de CP autour d'un animateur, chaque soir après l'école.

L'objectif est de faire en sorte que les enfants, repérés par les enseignants comme présentant des signes de fragilité en lecture et écriture, soient pris en charge dans un contexte convivial et ludique. Il s'agit de donner confiance aux enfants et de leur inculquer le plaisir de la lecture. Cette action est mise en place en lien étroit avec l'Éducation nationale et soutenue par les services de l'État. Elle concerne plus particulièrement les élèves scolarisés sur le haut Clamart.

◆ Études dirigées

Les enfants scolarisés en école élémentaire peuvent bénéficier de l'étude dirigée de 16h30 à 18h. L'étude dirigée est encadrée par des enseignants. Elle permet aux enfants de bénéficier d'un soutien aux devoirs et de revoir si nécessaire des notions étudiées en classe. De 16h30 à 17h, les enfants prennent leur goûter fourni par les parents, l'étude démarrant ensuite à 17h. La préinscription est obligatoire. (voir page 7)



Les mercredis en accueil de loisirs

◆ Accueil des enfants

Accueil à la journée de 7h30 à 18h30.

Horaires réservés à l'entrée et à la sortie des enfants :

- le matin de 7h30 à 9h ;
- le soir de 16h30 à 18h30.

Accueil à la demi-journée de 7h30 à 13h30 ou de 11h50 à 18h30.

Comme stipulé dans le règlement des accueils de loisirs, les familles doivent contacter directement l'ALSH le matin avant 9h pour indiquer si l'enfant bénéficiera de la restauration scolaire et du goûter.

Horaires réservés à l'entrée et à la sortie des enfants :

- le matin de 7h30 à 9h ;
- le midi : de 11h50 à 12h ;
- l'après-midi : de 13h20 à 13h30 ;
- le soir de 16h30 à 18h30.

◆ Une multitude d'activités au choix

- Activités manuelles, artistiques et sportives. Elles contribuent toutes à l'éveil et à l'épanouissement de l'enfant.
- Stages divers à dominante sportives et artistiques.
- Sorties en parcs de loisirs, musées, zoo, cinéma, ludothèque, cirque, fermes pédagogiques.
- Rencontres intercentres, participation à des grands jeux, pique-niques dans le bois.
- Manifestations festives organisées par la Mairie.

Les vacances scolaires

◆ Activités des accueils de loisirs

Durant les vacances scolaires, les centres de loisirs fonctionnent de la même façon qu'en période scolaire.

Ce temps permet de développer des activités sur une ou plusieurs semaines. Voir les activités des mercredis (voir ci-dessus).

Adresses des accueils de loisirs

► Accueils de loisirs maternels

BOURCILLIÈRE

Directrice : M^{me} BRUNO
60, rue de la Bourcillière
Tél. : 01 46 31 77 26

ANNE FRANK

Directrice : M^{me} ARCICAULT
Adjointe : M^{me} MARTINS FERREIRA
Allée du Nivernais
Tél. : 01 46 01 71 44

CLOSIAUX

Directrice : M^{me} ELBIN
7, rue des Closiaux
Tél. : 01 46 62 64 51

FLEURY

Directrice : M^{me} BARDÉ
97, rue de Fleury
Tél. : 01 46 38 90 96

GARENNE/TRIVAUX

Directrice : M^{me} SAILLOUR
1, allée des Pyrénées
Tél. : 01 46 31 17 42

GATHELOT

Directrice : M^{me} BOYDENS
Adjoint : M. SUROWIEC
7, rue Gathelot
Tél. : 01 47 36 92 59

JARDIN PARISIEN

Directrice : M^{me} CORMONT
Adjointe : M^{me} VELARDO
Carrefour du 8 Mai 1945
Tél. : 01 46 32 36 53

JEAN MONNET

Directrice : M^{me} GRAVINA
11, mail des Hauts Jardins
Tél. : 01 45 29 17 68



◆ Accueils de loisirs maternels (suite)

LA FONTAINE

Directrice : M^{me} DA COSTA

Adjoint : M^{me} BOUAZIZ

36, av. J.-B. Clément

Tél. : 01 41 09 93 77

JULES FERRY

Directrice : M^{me} MARTINEZ

Adjoint : M. VASSE

154, av. Jean Jaurès

Tél. : 01 41 46 12 84

MOULIN DE PIERRES

Directrice : M^{lle} LUCAS

1, sentier des Rochers

Tél. : 01 46 48 62 08

PLAINE

Directrice : M^{me} COANET

Adjoint : M. TURPIN

10, rue de l'Île de France

Tél. : 01 46 32 43 36

ROCHERS

Directrice : M^{me} ILUNGA

70, rue d'Estienne d'Orves

Tél. : 01 47 65 09 84

◆ Accueils de loisirs élémentaires

GARENNE

Directrice : M^{me} MORZACK

45, rue du Commandant Duval

Tél. : 01 46 01 56 30

JARDIN PARISIEN

Directeur : M. MOKHTARI

8, rue du Parc

Tél. : 01 46 31 10 28

JEAN MONNET

Directeur : M. VIRGOS

11, mail des Hauts Jardins

Tél. : 01 45 29 17 69

Le Dispositif Réussite Éducative



◆ Pour soutenir les enfants en difficulté

Le Dispositif de Réussite Éducative fait partie du volet « *Égalité des chances* » du plan de cohésion sociale (loi 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005). Sur Clamart, il s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans scolarisés dans les établissements scolaires du Haut Clamart (écoles maternelles Plaine, Anne Frank, Bourcillière, Trivaux et Garenne, Trivaux et Bourcillière, écoles élémentaires Senghor, Trivaux et Garenne, collège Les Petits Ponts). Ce dispositif, piloté par la Ville, repose sur une base partenariale forte entre les services de la Ville, de l'Éducation nationale, du Conseil général et des associations. Il consiste à proposer un accompagnement individualisé des enfants et des adolescents qui ont été repérés préalablement comme évoluant dans un contexte peu propice à leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel.

Renseignements :

Coordinatrice Réussite Éducative : M^{me} LOHAT

Centre administratif

1, av. Jean Jaurès

Tél. : 01 46 62 36 99

Référente de Parcours Réussite Éducative : M^{me} MAGNIN

Centre Socioculturel du Pavé Blanc

44, route du Pavé Blanc

Tél. : 01 46 01 71 50

Les centres socioculturels

Pour toutes les activités proposées, les inscriptions se font dans les centres socioculturels du Pavé Blanc et Jean Mermoz. Ces structures sont ouvertes à tout public. Certaines activités présentées ci-dessous concernent également les 12-15 ans et les 15-17 ans. Participation soumise au quotient familial.

CSC La Fourche

• 216, av. Jean Jaurès

Tél. : 01 55 95 80 55

Pour les activités, renseignements et inscriptions au CSC Jean Mermoz.

CSC Jean Mermoz

• 28, rue Gabriel Péri

Tél. : 01 55 95 80 55

Ouverture au public : lundi et vendredi de 13h30 à 18h30

Mardi au jeudi 9h-12h et 13h30-18h,

Fermeture à 17h30 pendant les vacances scolaires

CSC du Pavé Blanc

• 44, route du Pavé Blanc

Tél. : 01 46 01 71 50

du lundi au vendredi de 9h-12h et 13h30-17h30,

Samedi 9h-13h

Fermeture le samedi pendant les vacances scolaires

◆ Activités proposées

Accompagnement à la scolarité

(pour les 6-11 ans – du CP au CM2)

Maison de quartier du Petit Clamart :

mardi et vendredi de 16h30 à 18h

CSC du Pavé Blanc : lundi et jeudi de 16h30 à 18h

Maison de quartier du Jardin Parisien :

mardi et vendredi de 16h30 à 18h

Travail scolaire : ateliers de méthodologie de travail autour des leçons et ateliers éducatifs organisés en concertation avec les enseignants.

Participation demandée : 10 €/an (Pass Famille).

L'accompagnement à la scolarité est également organisé en direction des collégiens et lycéens. Se renseigner dans les centres sociaux.

Activités par niveaux :

- N 1 : débutants
- N 2 : + d'un an de pratique
- N 3 : confirmés

Cours de chinois (à partir de 10 ans)

CSC La Fourche

Mercredi 18h-19h30

Danse classique

CSC La Fourche

4-5 ans (Éveil) : mercredi 14h-14h45

CSC Jean Mermoz

- 4-5 ans (Éveil) : mardi 16h45-17h45
- 6-8 ans : mardi 17h50-18h50 (N1),
mercredi 15h15-16h15 (N1 et N2)
- 7-8 ans (N2) : jeudi 16h45-17h45
- 7-10 ans (N1) : mercredi 16h15-17h45
- 8-10 ans (N3) : jeudi 17h45-18h45
- 10-14 ans (N4) : jeudi 19h15-20h15
- 10-18 ans (N2-3) : mercredi 17h45-19h15

CSC Pavé Blanc

- 4-6 ans (Éveil) : samedi 14h-15h

Danse modern'jazz

CSC La Fourche

- 10-11 ans (Tout niveau) : jeudi 18h-19h
- 12-14 ans : jeudi 19h-20h15 (Tout niveau),
mercredi 15h30-17h (N2)
- 14-16 ans (N2-3) : mercredi 17h-18h30

CSC Jean Mermoz

- Éveil 4-6 ans : lundi 17h-17h45, mercredi 9h45-10h30
- 6-8 ans (N1 et N2) : mercredi 13h-14h
- 7-8 ans (Tout niveau) : mercredi 10h30-11h 30
- 7-9 ans (Tout niveau) : vendredi 17h-18h
- 9-10 ans (Tout niveau) : mercredi 11h30-12h30
- 9-11 ans : lundi 17h45-18h45 (N2),
mercredi 14h-15h (N1 et N2)
- + 15 ans (N3) : vendredi 18h15-19h45

CSC du Pavé Blanc

- Éveil 4-6 ans : mardi 17h-17h45
- 6-8 ans : mardi 17h45-18h45 (N1 et N2),
jeudi 17h-18h (N2 et N3)
- 9-11 ans (N1 et N2) : mardi 18h45-19h45
- 11-15 ans (Tout niveau) : jeudi 18h-19h30
- + 15 ans (Tout niveau) : lundi 20h-21h30

Éveil musical (pour les 2-7 ans)

Séances de 45 mn

CSC Jean Mermoz :

mercredi 9h30-10h30, 10h30-11h30 et 11h30-12h30

Guitare (à partir de 9 ans)

Guitare acoustique et électrique (séance d'1h). Groupe collectif, tous styles.

CSC Jean Mermoz : mercredi 10h30-11h30 et 15h-20h,
jeudi 15h-21h

CSC Pavé Blanc : mercredi 14h-21h

Ludothèque et « Point Jeux »

La ludothèque est un lieu convivial où parents, enfants et adolescents découvrent ensemble des jeux variés (éveil, construction...), sur place ou chez soi (prêt de jeux gratuit).

Un programme d'activités autour du jeu est proposé aux familles pendant les vacances scolaires.

Participation : 10 €/an (Pass Famille).

CSC du Pavé Blanc : Ludothèque

- 6-12 ans : mercredi 14h-16h
- Jeux en famille (enfants accompagnés) : mercredi 16h-18h
- Tout public : mardi, jeudi, vendredi 16h30-18h et samedi 14h-18h

CSC La Fourche : Point Jeux (annexe de la ludothèque)

- enfants à partir de 6 ans
- adultes : mardi 16h30-18h et vendredi 16h30-18h30

À noter : les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte.



Club des Parents

NOUVEAU

Une salle est désormais dédiée au Club des Parents. Il organise des rencontres-débats ou des conférences sur les thèmes liés aux questions éducatives et familiales (scolarité, santé, adolescence, petite enfance...).

Pour tout renseignement ou prise de RDV :

Marina PONOMARENKO – 01 46 01 71 50

◆ Le Café des Parents

Lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges concernant les relations parents/enfant, l'éducation, la scolarité, la vie de famille...

Vous pouvez être reçus de façon individuelle auprès de la référente du Club des Parents.

Vous trouverez aussi un espace de documentation concernant les relations intrafamiliales et divers sujets éducatifs. Des rencontres collectives entre parents et divers intervenants sont régulièrement proposées.

CSC Pavé Blanc : mardi / 9h15-11h30

CSC Mermoz : mercredi / 9h30-12h

Médiathèque François Mitterrand :

1^{er} samedi du mois à 10h (hors vacances scolaires) Entrée libre

◆ Le Point Écoute Parents

Permanence de soutien aux parents avec une psychologue.

Vous souhaitez aborder des questions ou difficultés liées aux relations avec vos enfants (de la petite enfance à l'adolescence) ? Vous souhaitez échanger sur vos relations familiales (couple, famille élargie...) ?

Cette permanence offre aussi la possibilité d'aborder toutes questions qui vous touchent de façon plus personnelle.

La permanence a lieu en alternance le samedi de 9h30 à 12h30 dans les **CSC Mermoz et Pavé Blanc**.

Pour les sorties en famille proposées par les centres socioculturels, se renseigner aux accueils.

◆ Accueil Parents-Enfants

Lieu d'activités ludiques et d'éveil pour les enfants âgés de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents, il vous propose de 10h à 11h30 (en accès libre) :

Salle de danse : mardi : motricité, comptines et lecture

Ludothèque du Pavé Blanc : vendredi : activités d'éveil autour du jeu.

Art et culture

Le Théâtre Jean Arp, le centre d'arts plastiques Albert Chanot et le Conservatoire Henri Dutilleux sont trois centres ressources pour les classes à projets artistiques et culturels. Ils permettent aux enfants de découvrir et de se familiariser avec les différentes formes d'art à travers des projets concrets : spectacles, rencontres avec des artistes, ateliers de pratique...

Théâtre Jean Arp/ Cinéma Jeanne Moreau

22, rue Paul Vaillant-Couturier

Réservation : 01 41 90 17 02

Administration : 01 41 90 17 00

www.theatrearp.com / theatrearp@clamart.fr

- Le Théâtre Jean Arp mène une action importante en direction du jeune public, aussi bien dans le temps scolaire qu'extrascolaire. Au programme de la saison Jeune Public cette année : huit spectacles. Certains d'entre eux sont proposés le mercredi ou le samedi, et d'autres le vendredi à 19h30 afin de permettre aux enfants dès 3 ans et à leurs parents de venir au théâtre ensemble. Chacun de ces spectacles est également présenté en séances scolaires.

Il est également possible de bénéficier d'un « *Pass Famille* » sur certains des spectacles programmés en soirée à 20h30.

Au quotidien, le Théâtre Jean Arp mène un travail important de sensibilisation au spectacle vivant (en particulier en théâtre, danse et marionnette), par le biais de rencontres avec des artistes, de comités de lecture, d'ateliers de pratique artistique... Ce travail est présenté en fin d'année lors des rencontres artistiques amateurs "Les Pépinières".

- Le Cinéma Jeanne Moreau, quant à lui, permet aux enfants de découvrir les films d'aujourd'hui mais aussi les grands classiques d'hier, lors des séances de "Ciné-goûter" et "Ciné Bouf'Chou", chacune suivie d'un débat et d'un goûter.

Nous participons également aux dispositifs "École et cinéma", "Collège au cinéma" et "Lycéens au cinéma". Ces dispositifs proposent à chaque élève une initiation au langage cinématographique et à l'histoire du cinéma.



Conservatoire de Clamart Henri Dutilleux

Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre agréé par l'État • Conservatoire à Rayonnement Départemental
• Place Hunebelle Tél. : 01 55 95 92 72
conservatoire.clamart@suddeseine.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h-20h30, mardi : 13h-20h30, mercredi : 8h30-20h30, jeudi : 13h-20h30, vend. : 13h-20h30, samedi : 8h30-18h30. Les cours s'étendent jusqu'à 22h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi ; jusqu'à 23h le mercredi.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Henri Dutilleux accueille les enfants à partir de 5 ans et jusqu'à la 6^e compris, pour suivre une formation artistique globale, de l'éveil interdisciplinaire à la pratique professionnelle.

Ces études comprennent la Formation Musicale (anciennement solfège), la pratique instrumentale ou vocale en individuel, et la pratique collective (orchestre, chorale, big band, groupes musiques actuelles, percussions digitales et expression corporelle).

À partir de la 5^e et jusqu'aux adultes, les élèves peuvent être accueillis dans un cadre « hors cursus », où leur sont proposés des ateliers de pratiques individuelles (API) de certains instruments, et de pratiques d'ensemble (APE).

Cette pratique collective est au cœur du projet éducatif du Conservatoire et s'exprime à travers 11 chorales d'enfants, 5 orchestres à cordes, un orchestre symphonique, 4 orchestres d'harmonie, un big band jazz junior, un big band jazz senior, 12 ensembles instrumentaux... Plus de 1200 élèves ont ainsi une pratique sociale de la musique.

L'enseignement est dispensé par des professeurs diplômés et expérimentés qui encadrent les élèves pendant leur temps de cours mais aussi lors des très nombreuses auditions, concerts et participations aux manifestations de la ville tout au long de l'année. Les préinscriptions débutent après les congés de février et jusque fin mai, pour la rentrée scolaire suivante. Les droits d'inscription et frais de scolarité sont votés par le Conseil municipal et tiennent compte des revenus selon le principe du quotient familial.

◆ Les "CHAM" :

Classes à Horaires Aménagés Musique

Une formule idéale pour l'enfant passionné de musique ou de danse.

- Du CE1 au CM2, les enfants ont la possibilité d'intégrer les CHAM à dominante vocale qui fonctionnent en partenariat avec l'école élémentaire Léopold Sédar Senghor. Ils bénéficient d'un enseignement musical spécialisé, notamment en chant choral, et



d'une initiation à la danse contemporaine. Les cours de musique et de danse ont lieu dans le temps scolaire et à l'école même.

- De la 6^e à la 3^e, les enfants ont la possibilité d'intégrer les Classes à Horaires Aménagés Musique qui fonctionnent en partenariat avec deux collèges : Alain-Fournier, pour une CHAM « chorale, orchestre et combos jazz » et les Petits Ponts, pour une CHAM « *batucada* ». Ils bénéficient ainsi de deux après-midi libérés par semaine pour étudier leur discipline.

◆ Ateliers musicaux

Dès la 4^e, les préadolescents et adultes, peuvent intégrer les Ateliers Musicaux qui développent une pédagogie adaptée orientée vers la pratique collective : ateliers jazz, atelier chant musiques actuelles, formation des groupes rock, atelier musique de chambre.

◆ Danse et art dramatique

Le Conservatoire propose à partir de 6 ans de suivre le cursus de Danse classique. Pour les adolescents à partir de 14 ans, la classe d'Art dramatique est accessible sur audition. Un atelier théâtral « hors cursus » est accessible depuis peu à tous, sans limite d'âge.



Tarifs (en euros, en fonction du quotient familial)

Éveil musical ou Formation musicale seule ou Danse seule
ou Cours préparation Option Musique Bac

Tranche	Enfant – étudiant	Adulte (+ 20 ans)
A	44,59	52,28
B	70,68	81,55
C	96,81	113,12
D	117,51	129,43
E	130,53	152,28
F	142,45	164,25
G	156,67	178,41
H	164,25	188,24
I	174,02	199,12
J	194,72	221,91
K	221,91	255,62
L	263,31	301,37
Hors Sud de Seine	327,40	353,54

Instrument ou Chant ou Art dramatique ou Ateliers de
Pratique instrumentale (FM, Pratiques collectives, Ateliers
de Pratique d'Ensemble incluses ou non)

Tranche	Enfant – étudiant	Adulte (+ 20 ans)
A	66,34	77,32
B	100,16	115,27
C	137,01	156,67
D	164,25	185,99
E	184,95	209,99
F	202,30	228,44
G	217,57	244,75
H	231,74	258,92
I	257,87	290,49
J	303,51	342,66
K	375,28	397,13
L	465,61	497,14
Hors Sud de Seine	666,82	731,01

Communauté d'agglomération Sud de Seine :
Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff

Orchestres ou Chorale ou Ensembles instrumentaux ou
Ensembles chorégraphiques non associés à d'autres cours

Tranche	Enfant (- 14 ans)	ADULTE (+ 14 ans)
TRANCHE A à C	18,56	18,56
TRANCHE D à L	50,03	50,03
Hors Sud de Seine	50,03	50,03

Ateliers de Pratique d'ensemble ou Musique de chambre
(non associée à d'autres cours)

Tranche	Enfant - étudiant	Adulte (+ 20 ans)
A	41,40	53,32
B	65,24	81,60
C	91,38	114,22
D	109,83	134,92
E	126,14	155,15
F	141,40	175,12
G	155,57	191,43
H	166,44	205,60
I	177,37	211,03
J	187,14	216,47
K	202,30	233,88
L	227,34	262,11
Hors Sud de Seine	251,23	301,37

Groupes Musiques Actuelles

Forfait Groupe	
Tarif Sud de Seine	251,23
Hors Sud de Seine	251,23

Location d'instrument (forfait au mois)

Tranche	Enfant - étudiant	Adulte (+ 20 ans)
TRANCHE A à C	9,83	9,83
TRANCHE D à L	19,66	19,66
Hors Agglo	19,66	19,66

Droits d'inscription

Forfait	
Tarif Sud de Seine	10
Hors Sud de Seine	20

Réseau des Médiathèques

Plonger dans une histoire, s'initier aux subtilités de la recherche documentaire, rencontrer un écrivain dans le cadre du Prix littéraire, participer à un groupe de lecture « Des mots, des échos » ou visiter une exposition... le plaisir reste avant tout le maître mot.

Tout au long de l'année, vous trouverez dans les différents sites du Réseau des médiathèques plus de 1 60 000 documents pour adultes et pour enfants, des livres, des CD et des DVD, des ressources numériques, des CD-Roms ludo-éducatifs, etc.

Ces documents peuvent être empruntés, consultés sur place ou via le portail des médiathèques pour les ressources numériques. Le Réseau des médiathèques, c'est aussi une équipe de professionnels, qui sont là pour vous conseiller, vous guider dans vos choix et dans vos recherches.

La section jeunesse compte 50 000 documents répartis sur tout le Réseau. Elle s'adresse au jeune public, de 0 à 14 ans.

Le Réseau propose aussi de nombreuses animations :

- Des spectacles, expositions, ateliers d'écriture... : à voir en famille.
- Des accueils de classes sont également réalisés **sur rendez-vous** tout au long de l'année et une collaboration régulière avec les structures de la petite enfance.

Nouveau :

- Les « Paniers à histoires » et le « Petit ciné club » s'invitent désormais dans les médiathèques Buanderie-Anne Capezzuoli et François Mitterrand les mercredis matins à 10h30 pour les enfants de 2 à 6 ans (selon la séance)
- Dès octobre 2011 : un espace « Parentalité », proposera des collections spécifiques autour des questions éducatives et familiales et accueillera parents et professionnels de l'enfance à la médiathèque François Mitterrand.
- Pour approfondir ces problématiques : « Le Temps des parents », rendez-vous autour de conférences et de débats, animés par des spécialistes du domaine.

Le 1^{er} jeudi du mois à 20h15, tous les trimestres à la Médiathèque François Mitterrand. Accès libre dans la limite des places disponibles. Réservation conseillée auprès des médiathécaires.

◆ Inscription

Gratuite pour les Clamartois et les habitants de la communauté d'agglomération Sud de Seine. Payant pour les non Clamartois.

- La consultation des documents sur place est libre. Pour emprunter des documents, l'inscription est obligatoire sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une autorisation des parents pour les mineurs.
- L'inscription permet d'emprunter dans toutes les médiathèques du réseau jusqu'à 15 documents tous supports.

◆ Adresses et horaires

À partir du 6 septembre 2011 : <http://mediatheque.clamart.fr>

Médiathèque François Mitterrand

Rue d'Auvergne

Médiathèque la Buanderie Anne-Capezzuoli

Rue du Guet

Tél. : 01 46 01 71 30

Horaires des médiathèques :

Mardi : 14h-18h30

Mercredi : 10h-13h/14h-18h30

Jeudi : 14h/18h30

Vendredi : 14h-18h30

Samedi : 10h-13h/14h-18h30



Bibliothèque de la Fourche

Attention : en cours de rénovation, la bibliothèque de la Fourche ne rouvrira qu'à l'automne 2011.

Centre socioculturel de La Fourche – 1^{er} étage

216, av. Jean Jaurès

Tél. : 01 41 46 05 93

Bibliothèque du Jardin Parisien

20, rue du Parc

Tél. : 01 40 83 88 73

Horaires des bibliothèques :

Mercredi : 10h-13h/14h-18h30

Vendredi : 14h-18h30

Samedi : 10h-13h

Petite Bibliothèque ronde

Cité de la Plaine – 14, rue de Champagne

Tél. : 01 41 36 04 30

petite.biblio.ronde@orange.fr

www.lapetitebibliothequeronde.com

Horaires

Mardi et jeudi de 16h30 à 18h

(14h30-17h pendant les vacances scolaires)

Mercredi de 10h à 12h30 / de 14h30 à 17h

Samedi et dimanche de 14h30 à 17h

Créée en 1965, au cœur de la cité de la Plaine. Pendant quarante ans, elle a joué un rôle central dans la reconnaissance et la diffusion de la littérature jeunesse. La Petite Bibliothèque ronde est aujourd'hui une structure pilote qui a pour mission d'expérimenter de nouvelles pistes en matière de lecture pour les jeunes. Aux enfants de 0 à 14 ans et à leurs parents, elle propose :

- une variété d'activités gratuites autour de la lecture, de l'art et du multimédia ;
- la venue régulière de musiciens, conteurs et artistes pour des ateliers, concerts et expositions tous publics.

À travers des formations et des journées d'étude, elle favorise les échanges nationaux et internationaux autour de l'évolution des bibliothèques pour enfants. Son action est soutenue par le ministère de la Culture, la municipalité de Clamart et des mécènes.



Un conseil d'orientation composé de professionnels de l'enfance et du livre est chargé d'impulser et de suivre les expériences menées à la Cité de la Plaine. La bibliothèque s'attache à créer des échanges nationaux et internationaux autour de l'évolution des bibliothèques pour enfants.

Pour toute information pratique (horaires, programmation...), n'hésitez pas à prendre contact au 01 41 36 04 30.

Centre d'arts plastiques Albert Chanut

33, rue Brissard – Tél. / Fax : 01 47 36 05 89

www.centrealbertchanot.com / centreartchanot@clamart.fr

Horaires d'ouverture : tous les jours, sauf lundi et jours fériés, de 14h à 18h de septembre à mars, et de 15h à 19h d'avril à juillet.



Le centre d'arts plastiques Albert Chanut propose aux enfants de découvrir le monde artistique à travers neuf expositions. Ces visites sont l'occasion de découvrir des techniques, des matières, de développer leur sens critique et tout simplement de satisfaire leur curiosité naturelle.

En juin, le public peut découvrir les travaux des enfants ayant participé à l'opération 4 Z'arts, effective depuis onze ans. Ce dispositif mis en place par la Mairie et l'Éducation nationale permet un travail concret et des échanges fructueux entre les écoliers et des artistes professionnels. Le centre Albert Chanut met également en relation artistes et enseignants des écoles pour construire des projets artistiques et participe au Festival Traverses initié par le CDDP92.

Sport



Chaque année, près de 4 000 heures de cours sont dispensées aux enfants des écoles élémentaires par les enseignants avec l'assistance des maîtres-nageurs de la piscine et des éducateurs sportifs de la Ville.

Pour faciliter ce travail, la Mairie met à leur disposition de nombreux équipements sportifs : gymnases, dojos, complexes sportifs comprenant des stades, des courts de tennis, des pistes d'évolution, des murs d'escalade... Sans oublier bien entendu, la piscine du Bois qui accueille les enfants de la ville.

Les disciplines pratiquées, multiples et variées, telles que l'athlétisme, la natation, la gymnastique, les jeux de balles, les jeux collectifs et les jeux d'opposition, s'inscrivent dans un projet de formation de l'enfant.

L'École municipale des Sports a été créée en 2006 et est gérée par la mairie de Clamart. Cette structure permet la pratique de multiples activités physiques et sportives.

École Municipale des Sports (EMS)

À mi-chemin entre l'éducation physique à l'école et l'éducation physique en club, l'École Municipale des Sports constitue la passerelle idéale permettant d'éveiller et susciter l'intérêt des enfants à la pratique d'activités physiques et sportives.

Dans une démarche éducative et ludique, l'EMS offre aux enfants âgés de 5 à 10 ans la possibilité de pratiquer le mercredi et le samedi de multiples activités physiques et sportives favorisant l'éveil et l'épanouissement.

◆ Les priorités de l'EMS

- Accueillir des enfants dans une structure sportive
- Répondre aux motivations des enfants
- Fidéliser les enfants au sport et à ses bienfaits
- Répondre aux souhaits des parents
- Aider l'enfant à se connaître
- Favoriser la socialisation

◆ Trois formules proposées

• Inisport :

Pour les moins de 7 ans (2004-2005)

L'objectif de cette formule, réservée aux enfants de grande section et de cours préparatoire, est d'initier les enfants à l'ensemble des activités physiques et sportives. De nombreuses activités seront abordées et toutes seront organisées pour favoriser le développement général du jeune enfant.

Activités : jeux de balle, jeux d'éveil, jeux d'opposition, jeux de coopération et divers parcours de motricité.

Pour les 7 ans (année 2003)

À cette catégorie correspondent des cycles d'initiation où les enfants découvrent en alternance trois activités autour d'une dominante – Gymnastique, Athlétisme et Sports collectifs.

• Multisport :

Pour les moins de 10 ans (2001-2002-2003)

L'objectif de cette formule, réservée aux enfants scolarisés en école élémentaire, est de permettre la découverte et la pratique d'activités physiques et sportives dénommées. Ce système leur permet de se familiariser avec une activité et les aide à fixer leurs aspirations.

Activités : natation, gymnastique, sports collectifs, athlétisme, jeux d'opposition...

D'autres sports pourront être proposés en relation avec les clubs de la ville.

◆ Inscription

Maison des Sports (place Hunebelle, Service des sports)

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Tél. : 01 41 09 78 90

Pièces à fournir :

- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique du sport renseigné au dos du feuillet d'inscription ;
- 1 photo d'identité ;
- carte du quotient familial, à retirer au guichet unique situé au Centre administratif.



Sports vacances

Pendant les vacances scolaires, de nombreux stages sportifs sont proposés.

Ces stages accueillent des enfants âgés de 5 à 10 ans. Leur contenu est basé sur la découverte de différentes activités physiques et sportives.

◆ Renseignements :

Maison des Sports – Service des Sports

Place Hunebelle

Tél. : 01 41 09 78 90

◆ Tarifs

Ils sont déterminés en fonction du quotient familial. La cotisation de l'EMS est payable en 1 ou 2 fois (septembre et février).

◆ SPORTS VACANCES

	ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS	SPORTS VACANCES	
Quotients	Tarifs	Tarifs semaine demi-journée	Tarifs semaine journée
A	80 €	28,88 €	41,22 €
B	90 €	32,21 €	46,32 €
C	100 €	35,52 €	51,37 €
D	110 €	38,80 €	56,40 €
E	120 €	42,05 €	61,43 €
F	130 €	45,3 €	66,47 €
G	140 €	48,10 €	70,78 €
H	150 €	51,20 €	75,49 €
I	160 €	54,27 €	80,58 €
J	170 €	57,48 €	85,69 €
K	180 €	60,75 €	90,80 €
L	190 €	63,77 €	95,67 €
Non- Clamartois	250 €	74,99 €	109,99 €

Une surveillance constante

Les enfants sont suivis médicalement dès la petite section de maternelle.

- Un 1^{er} bilan vers l'âge de 3 ans est proposé par les auxiliaires puéricultrices de la PMI (Protection Maternelle Infantile) : dépistages visuels et auditifs, régime alimentaire...
- Des consultations de pédiatrie sont également prévues pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans tous les 3 ou 4 mois. Les médecins peuvent par exemple veiller au respect des vaccinations, prescrire du fluor...
- Des séances d'information sont menées en coordination avec les assistantes maternelles.
- Le traitement de troubles psychologiques (cauchemars à répétition, réveils nocturnes...) est possible grâce à des rencontres avec un psychologue de la PMI.

La surveillance des enfants peut également être faite par les pédiatres ou les médecins traitants. Un médecin scolaire assure des missions de prévention dans les écoles de Clamart.

Hôpital Antoine Bécère

157, rue de la Porte de Trivaux

Tél. : 01 45 37 44 44

Hôpital d'instruction des Armées de Percy

101, av. Henri Barbusse

Tél. : 01 41 46 60 00

N'assure pas les urgences pédiatriques, mais reçoit les enfants dans le traitement des "brûlés".

◆ Centres médico-psychologiques

CMP pour enfants et adolescents

24, av. du Dr Calmette, Tél. : 01 45 29 95 90

18, rue de l'Île de France, Tél. : 01 46 31 11 18

CMP Clamart – Plessis-Robinson

58, route du Pavé Blanc, Tél. : 01 41 07 92 10

CMP Meudon – Chaville

60, route du Pavé Blanc, Tél. : 01 41 07 92 00

CECAP

32, rue d'Estienne d'Orves, Tél. : 01 46 44 33 33



◆ Un meilleur suivi de la santé de votre enfant

Centre municipal de santé

55, av. Jean Jaurès / Tél. : 01 41 23 05 91

Horaires d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h ;
mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 19h ;
mercredi et samedi de 9h à 12h.

- Consultation sur rendez-vous
- Médecine générale
- Spécialistes en dermatologie
- Soins infirmiers, écoute et informations aux heures d'ouverture du Centre de Santé
- Prévention gratuite
- Vaccinations : sur rendez-vous pour les enfants d'âge scolaire

Centre dentaire municipal

7, rue d'Auvergne

Soins sur rendez-vous au 01 41 36 06 60

PMI – Protection Maternelle Infantile

- Haut Clamart : 52, route du Pavé Blanc /

Tél. : 01 46 30 04 84

- Bas Clamart : 3, rue de l'Église / Tél. : 01 41 90 13 20

Associations de parents d'élèves

◆ AAPE (Association Autonome de Parents d'Élèves de Clamart)

Président : M. Lionel ROY

president@aapecclamart.org

39, rue du Moulin de Pierres,

Tél. : 01 41 46 97 55

L'AAPE de Clamart est en lien avec l'Inspection d'Académie, la Mairie et le Conseil général. Nous veillons et agissons au niveau de toutes les instances, afin que nos enfants reçoivent un enseignement de qualité dans un environnement de qualité. Nos représentants, élus par les parents d'élèves en début d'année scolaire, participent dans chaque établissement aux conseils d'écoles ou conseils d'administration (collège et lycée), aux réunions d'informations (entrée en 6^e...), au Carrefour des Métiers. Nous sommes présents lors des commissions municipales et de bassin (dérogations, cantine, sécurité, prévention de la délinquance).

◆ APEEL (Association des parents d'élèves des écoles libres)

Présidente : M^{me} TORTEVOIS

Contact : Collège Sainte-Marie

10, rue Hévin,

Tél. : 01 47 36 09 29

◆ FCPE

Fédération des conseils de parents d'élèves

Président : M. Pierre CARRIVE

~~79, rue d'Estienne d'Orves / Tél. : 01 45 29 29 18~~

~~fcpeclamart@free.fr~~

Vice-Président : Hervé BELIN

~~h.belin@orange.fr~~

44 bis, rue Bonnelais /
Tél. : 06 62 47 24 60

L'union locale réunit les représentants FCPE de toutes les écoles, collèges et lycées de Clamart.

Elle rassemble des informations sur la vie scolaire et apporte son soutien aux parents d'élèves. L'association agit pour l'amélioration du système éducatif et des conditions de vie dans les écoles.

◆ PEEP

Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public

Présidente : M^{me} Marie BRIGANT

4, bis rue du Montoir

Tél./fax : 01 46 42 66 93

www.peep.asso.fr / peepclamart@yahoo.fr

- Représenter les parents d'élèves dans l'ensemble des instances : conseil d'école, conseils d'administration des collèges et lycées, conseils de classe, commissions municipales, comité local d'éducation, commission de dérogation, commission d'appel ...
- Veiller à la qualité des conditions d'enseignement, s'assurer que chaque enfant est accueilli.
- Accompagner les jeunes et leurs familles au fil de leur scolarité.

Vacances scolaires 2011/2012

Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise
Rentrée scolaire des enseignants		Vendredi 2 septembre 2011
Rentrée scolaire des élèves		Lundi 5 septembre 2011
Vacances de la Toussaint	Vendredi 21 octobre 2011	Jedi 3 novembre 2011
Vacances de Noël	Vendredi 16 décembre 2011	Mardi 3 janvier 2012
Vacances d'hiver	Vendredi 17 février 2012	Lundi 5 mars 2012
Vacances de printemps	Vendredi 13 avril 2012	Lundi 30 avril 2012
Vacances d'été	Jedi 5 juillet 2012	Mardi 4 septembre 2012



© Yarina Patel - Foblia

Guichet unique

Centre administratif

1-5, av. Jean Jaurès

Tél. : 01 46 62 35 35

E-mail : guichet.unique@clamart.fr

www.clamart.fr

www.clamart.fr



mairie de
Clamart